

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire à 20h.

Date de convocation : 09/10/2025. Date d'affichage de la convocation : 09/10/2025. Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 10 – Nombre de votants en fin de séance : 12

PRESENTS :

Mr. Philippe LEMOINE, Mr. Olivier CAURETTE, Mr. Michaël ROLLOIS, Mme. Corinne MICHAUD, Mr. Dominique MORIN, Mr. Patrick SARAZIN, Mme. Claire CHATEAUZEL, Mme Héroïse BOUREAU, Mme Alexia LUNEL, Mr. Christian BOURBON.

PROCURATIONS :

Mr. Alexandre KEITA, donne pouvoir à Mr. Philippe LEMOINE

Mme. Hélène LUCAS, donne pouvoir à Mr. Dominique MORIN

ABSENTS :

Mr. Michel BESNARD

12 conseillers sur 13 du conseil municipal sont présents ou représentés en fin de séance.

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1 / Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2025.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité le compte rendu. 10 voix pour

2 / Désignation d'un régisseur d'avance pour le budget de la commune

3 candidats se présentent au poste de régisseur après échange sur la charge de travail d'ici la fin du mandat : Patrick SARAZIN Alexandre KEITA et Christian BOURBON. Alexandre à préciser que c'est si nous n'avons personne car il est suppléant régisseur de recette.

Patrick SARAZIN est élu régisseur à l'unanimité soit avec 10 voix

3 / Désignation d'un régisseur d'avance suppléant pour le budget de la commune

2 candidats se présentent au poste de régisseur : Alexandre KEITA et Christian BOURBON pour la même raison nous privilégions la candidature d'une personne différente du régisseur de recette

Christian BOURBON est élu régisseur suppléant à l'unanimité soit avec 10 voix

4 / Mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- l'ensemble des contacts des services de l'état, des secours et des prestataires des réseaux
- le lieu du PC de gestion de crise et les locaux disponibles en fonction des situations à gérer
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La première étape de l'élaboration d'un PCS consiste à recenser tous les risques naturels, technologiques ou sanitaires susceptibles d'affecter notre commune.

Risques les plus courants à intégrer :

- Inondation (crues, ruissellements)
- Canicule ou grand froid
- Éboulement, glissement de terrain
- Incendie de forêt ou urbain
- Pollution de l'air ou de l'eau
- Accident industriel (zone Seveso) non concerné à Chaussy
- Coupure d'électricité ou d'eau potable prolongé
- Risque nucléaire (proximité d'une centrale ou transport de matières radioactives)

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

Composition du PCS :

1. Fiche d'identité de la commune
2. Cartographie des risques
3. Répertoire des contacts de crise
4. Procédure de déclenchement de l'alerte
5. Plan d'intervention et de secours
6. Supports de communication utilisés
7. Bâtiments d'accueil identifiés
8. Outils disponibles
9. Exercices de simulation planifiés
10. Délégués de quartiers identifiés

Michaël ROLLOIS et Corinne MICHAUD proposent de travailler à la révision de ce document car le document en vigueur existe depuis 2002, principalement sur les carrières et le risque inondation.

5 / Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

Michaël ROLLOIS, indique que l'étude du diagnostic des travaux de réhabilitation thermique de l'école et du presbytère est finalisée. Le projet est à l'étape de recherches de subventions.

Olivier CAURETTE demande si on peut déposer une demande de subvention DETR à hauteur de 20%.

Michaël ROLLOIS indique qu'on pourra solliciter le fonds scolaires (Département) à hauteur de 15%. Pour certains travaux uniquement

Il indique qu'il faut étudier les dossiers bâtiment par bâtiment pour aller chercher les bonnes subventions.

Il demande si des conseillers municipaux veulent aider sur la constitution des dossiers de subvention.

Héloïse BOUREAU propose son aide.

6 / Projet de gestion future de la compétence assainissement interne.

Philippe LEMOINE rappelle que la commune de Chaussy est en compétence directe pour la gestion des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration. Cette régie demande de la technicité les agents municipaux ne pas assez performant sur ce point d'une part et le transfert initialement prévu par la loi vers la communauté de commune a été annulé lors de l'été 2025.

Il existe donc plusieurs solutions pour gérer cette compétence :

- Une Délégation de Service Public sur une période assez longue pour étaler le coût des investissements nécessaires au fonctionnement généralement entre 5 et 10 ans.
- Adhérer à un syndicat qui exerce déjà cette compétence, comme le SIARP de Pontoise.

Ce syndicat gère directement les réseaux et station avec son personnel sans DSP.

Il convient d'étudier ces 2 solutions pour choisir la meilleure solution.

Olivier CAURETTE indique qu'il y a quand même une différence notable entre une DSP et une entrée dans un syndicat car on peut facilement arrêter à terme une DSP contrairement à la sortie d'un syndicat.

Philippe LEMOINE confirme mais indique que les coûts d'une DSP sont généralement supérieurs car ce sont des privés qui doivent obtenir des résultats positifs

Michaël ROLLOIS indique qu'il va être difficile de comparer les propositions et savoir quels travaux d'entretiens seront visés.

Questions diverses :

Oliver CAURETTE demande si la mairie a reçu un courrier avec un projet de délibération sur les changements de statuts sur la compétence Culture et la compétence Jeunesse. L'objectif est d'élargir les champs de compétence de la CC : création d'équipements pour la jeunesse, élargir les adhésions sur les équipements culturels, pouvoir construire une nouvelle crèche...

Philippe LEMOINE indique qu'il convient de mettre en conformité le point de ramassage scolaire sur le hameau de la Comté. L'idée est d'acquérir une parcelle d'environ 300 m². Une négociation financière avec le propriétaire est en cours.

Michaël ROLLOIS propose de se concentrer dans un 1^{er} temps sur la mise en place d'un zebra et d'un totem et de réfléchir à la zone de retournement ultérieurement avec les temps d'acquisition et le projet de protection incendie du hameau.

Olivier CAURETTE et Dominique MORIN proposent d'aller voir sur place pour définir l'emplacement.

Philippe LEMOINE précise également que sur le hameau de la Comté, il faudrait également prévoir une citerne d'eau de 120 m³ pour être en conformité avec le service incendie centré sur le hameau ou deux citernes si elles sont aux extrémités.

Olivier CAURETTE demande si la borne électrique de recharge pour véhicule devant la salle des fêtes est en service.

Dominique MORIN indique qu'elle est en place mais pas encore utilisable.

Patrick SARAZIN demande que la mairie écrive au syndicat d'eau de Villers pour terminer les travaux de voirie liés à une fuite réparée, Hameau de Haute Souris devant le n°2.

Philippe LEMOINE indique qu'un courrier sera envoyé.

Michaël ROLLOIS et Corinne MICHAUD sont fiers d'annoncer la labélisation de 2 étoiles (maximum 5) par Villes et Villages étoilés pour la commune de Chaussy. 1062 communes labellisées en France. Dans le Vexin, Chaussy est la seule commune. Le dossier pour obtenir se label a été conséquent.

Olivier CAURETTE demande le remplacement des panneaux de place de parking « Handicapés » de la Salle des Fêtes qui ont disparu.

Philippe LEMOINE ajoute celui de Chaussy à l'entrée du village côté Chérence

Michaël ROLLOIS propose d'indiquer le prix de remplacement des panneaux dans le bulletin municipal pour sensibiliser ces vols à répétitions.

Christian BOURBON indique qu'une première action pour le téléthon avec un initiation à la zomba a rapporté une peu plus de 300€.

Grâce au soutien du foyer rural et de la Mairie, une vente de cookies a également été réalisée par les bénévoles lors du marché communal dans le cadre d'Octobre Rose. Environ 230€ ont été récoltés au profit de l'association des Dragon Ladies à l'occasion de ce week-end solidaire.

Corinne MICHAUD indique que le groupe de bénévoles pour réaliser les décors de Noël doit se réunir dans la semaine du 27 octobre.

Date limite pour les fournir à l'école les nouveaux personnages à décorer : le 3 novembre.

Mme. Alexia LUNEL est arrivée à 21H20

Alexia LUNEL indique que dans le cadre « Communes Expo », la commune recevra comme les années précédentes 8 photos qui seront exposées sur la place communale. Cette année, il est proposé de faire un atelier créatif avec l'école avec les 2 artistes des photos. Il est prévu une animation avec l'école suivi d'un vernissage. L'idée est d'associer l'évènement à une association du village qui devra gérer les relations avec l'école. Un tour de table est réalisé, les élus sont d'accord.

Alexia LUNEL rappelle que la maquette de la plaque pour le monument des aviateurs sera réalisée mi-novembre. Cette plaque sera insérée dans le parcours du sentier du patrimoine.

Olivier CAURETTE évoque que la CCVVS a reçu environ 100 000 € de taxe de séjour. Il conviendrait peut-être de se rapprocher de la CCVVS pour pouvoir se faire financer cette plaque et l'entretien du sentier.

Alexia LUNEL rappelle qu'il y a 2 spectacles du PIVO prévus sur la commune. Communication dans le bulletin municipal et il faudra boîter l'info auprès des habitants.

Il faudra également nourrir les 5 comédiens.

Corinne MICHAUD indique que lors de la commission Environnement de la CCVVS, le nettoyage de printemps se déroulera le 5 avril. En début du prochain mandat

Également, la CCVVS devrait co-financer des corbeilles de rue bi-flux pour permettre le tri dans nos rues.

Patrick SARAZIN indique que les arbres du marais (secteur de l'ancienne décharge) vont tomber sur la clôture

Il est également évoqué le câble d'alimentation de la Fontaine des Dours qui va compliquer l'abattage.
Il faudrait arrêter le compteur de ce pompage inactif et voir qui doit supporter le cout de démontage de la ligne et des poteaux

Patrick SARAZIN indique que le couvercle du regard situé sur le chemin du ré est cassé. IL convient de prévoir son remplacement. Voir avec Véolia qui doit prendre en charge ces travaux

Prochain conseil municipal : jeudi 4 décembre à 20h.

Fin du conseil municipal : 22h14